# REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

#### 2015/1589

Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec divers associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance

Direction de l'Enfance

**Rapporteur**: Mme REYNAUD Blandine

### **SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

**PRESIDENT**: M. COLLOMB Gérard **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

<u>ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS</u>: M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

#### **ABSENTS NON EXCUSES:**

2015/1589 - AUTORISATION DE SIGNER DES CONVENTIONS CADRES ET D'OCCUPATIONS TEMPORAIRES AVEC DIVERS ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'EQUIPEMENTS DE PETITE ENFANCE (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les associations gestionnaires d'équipement de Petite Enfance contribuent au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans sur le territoire lyonnais. Cette action en faveur des familles lyonnaises, présente un intérêt communal et participe ainsi à la politique Petite Enfance de la Ville de Lyon.

Ces associations et la Ville de Lyon formalisent leurs relations contractuelles dans des conventions qui précisent les conditions d'attribution et le montant de la subvention de fonctionnement allouée, ainsi que les modalités de mise à disposition de locaux.

Lorsque ces conventions arrivent à échéance et si les activités des associations présentent toujours un intérêt communal, il convient de signer de nouvelles conventions.

Association Gestionnaire	Nom de l'équipement	Type de convention :  1- Convention cadre 2- Convention Occupation temporaire (la Ville de Lyon est propriétaire) 3- Contrat de sous mise à disposition (la Ville de Lyon est locataire)	Estimation valeur locative 2014/2015 des locaux mis à disposition	Rappel du montant de la subvention de fonctionnement 2015		
1 <sup>er</sup> arrondissement						
La Ribambelle	La Ribambelle	Cadre + occupation temporaire	25 600 € (2015)	85 000 €		
La Mutuelle Petite Enfance Lyon 1er	RAM Les P'tits Soyeux (local rue Pouteau)	sous mise à disposition	23 780€ (2014)	77 000 €		
Le Petit train des AMAP	Le Petit train des AMAP	Sous mise à disposition	3 578 € (2014)	2 000 €		
2º arrondissement						
La Mutualité Française du Rhône SSAM	Les Roseaux	Cadre + occupation temporaire	78 000 € (2015)	320 000 €		
La Mutualité Française du Rhône SSAM	RAM des Nymphéas	Cadre + occupation temporaire	28 000 € (2015)	51 000 €		
Couffin Couffine	MC Couffin Couffine	cadre		62 500 €		
Croix Rouge Française	Savoie Lamartine	Avenant convention d'occupation temporaire		375 000 €		

3e arrondissement							
Croix Rouge Française	Arlequin	Cadre + occupation temporaire	50 500 € (2015)	300 000 €			
La Friponnerie	Pain d'épices	Cadre + occupation temporaire	68 500 € (2015)	170 300 €			
SLEA	Les Lucioles	Cadre + sous mise à disposition	10 416€ (2015)	92 000 €			
La Mutualité Française du Rhône SSAM	RAM La Maison Citrouille	Cadre + sous mise à disposition	23 715 € (2014)	51 000 €			
La Mutualité Française du Rhône SSAM	RAM La Maison Potiron	Cadre + occupation temporaire	25 930 € (2015)	51 000 €			
5e arrondissement							
Au Cocon de l'Ouest	Au Cocon de l'Ouest	Cadre + sous mise à disposition	17 639 € (2014)	143 000 €			
Mutuelle Petite Enfance Lyon 5e	RAM Grain d'Soleil	Cadre + sous mise à disposition	12 757 (2014)	52 500 €			
6e arrondissement							
Capucine	Capucine	Cadre + sous mise à disposition	6 778 (2014)	360 000 €			
SLEA	L'Océane	Cadre + occupation temporaire	23 950 € (2015)	141 600 €			
7e arrondissement							
Les Bébés Bilingues	Les Bébés Bilingues	Cadre + occupation temporaire	42 900 € (2015)	194 500 €			
La Maison des Tout Petits	La Maison des Tout Petits	Cadre		191 000 €			
Les Septimousses	Les Septimousses	Cadre + occupation temporaire	13 300 € (2015)	295 000 €			
SLEA	Les Canaillous	Cadre + occupation temporaire	49 600 € (2015)	220 000 €			
SLEA	Les Carpillons	Cadre + occupation temporaire	22 500€ (2015)	121 400 €			
SLEA	Chocolatine	Cadre + sous mise à disposition	76 285 € (2014)	202 000 €			
Souris Verte	MC Souris 7	cadre		93 000 €			
8e arrondissement							
La Mutualité Française du Rhône SSAM	RAM L'Envolée	Cadre + occupation temporaire	21 600 € (2015)	51 000 €			
SLEA	Pom'Cannelle	Cadre+ occupation temporaire	22 200€ (2015)	129 700 €			
AGDS	Lumière	Cadre + occupation temporaire	53 000€ (2015)	237 000 €			
Centre Léon Bérard	Les Léonceaux	cadre		195 000 €			

Vu lesdites conventions;

Vu l'avis du Conseil des  $1^{er}$ ,  $2^e$ ,  $3^e$ ,  $5^e$ ,  $6^e$ ,  $7^e$  et  $8^e$  arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université;

## **DELIBERE**

- 1. Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations gestionnaires d'équipements de petite enfance sont approuvées.
  - 2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

B. REYNAUD